



ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU 9 NOVEMBRE 2020

SEANCE PUBLIQUE

1. AFFAIRES GENERALES : Contrat de gestion avec l'A.S.B.L. « Maison Sport & Santé de Pont-à-Celles » - Années 2021 à 2026 – Approbation – Décision.
2. FINANCES : Taxe communale additionnelle à l'impôt sur les personnes physiques – Exercice 2021 – Règlement – Taux – Décision.
3. FINANCES : Taxe communale additionnelle à l'impôt sur le précompte immobilier – Exercice 2021 – Règlement – Taux – Décision.
4. FINANCES : Taxe communale sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers – Exercice 2021 – Règlement – Décision.
5. FINANCES : Redevance communale sur la fourniture de vignettes à coller sur les sacs poubelles destinés au service de l'enlèvement et du traitement des déchets ménagers – Exercice 2021 – Règlement – Décision.
6. FINANCES : Redevance communale sur la fourniture de sacs poubelles aux utilisateurs des salles communales et aux organisateurs de manifestations ouvertes au public se déroulant sur le domaine public et autorisées par les autorités communales – Exercice 2021 – Règlement – Décision.
7. FINANCES : Redevance communale sur la location des maisons de village – Exercice 2021 – Règlement – Taux – Décision.
8. FINANCES : Redevance communale sur la location de divers bâtiments/locaux communaux – Exercice 2021 – Règlement – Taux – Décision.
9. FINANCES : Taxe communale additionnelle à la taxe établie par la Région wallonne sur les sites d'activité économique désaffectés – Exercice 2021 – Règlement – Taux – Décision.
10. ENVIRONNEMENT : Fourniture aux ménages de poubelles de table pour les déchets organiques – Règlement – Abrogation – Décision.
11. FINANCES : Redevance communale sur la fourniture de poubelles de table pour les déchets organiques – Exercices 2020 à 2025 – Abrogation – Décision.
12. MARCHES PUBLICS : Acquisition de mobilier urbain et de poubelles publiques pour l'aménagement d'un nouvel espace de rencontre et de convivialité le long du RAVeL à Luttre – Descriptif des exigences techniques et choix du mode de passation – Approbation – Décision.

13. FINANCES : Marchés publics – Adhésion à la centrale d’achats de la Fédération Wallonie-Bruxelles – Fournitures de livres et autres ressources – Adhésion – Décision.
14. FINANCES : Marché public de fournitures – Acquisition d’un véhicule fourgonnette de minimum 4 places utilitaire ou de tourisme pour le Plan de Cohésion Sociale – Procédure applicable et approbation du cahier spécial des charges – Décision.
15. PERSONNEL COMMUNAL : Octroi d’une allocation de fin d’année, en ce compris les grades légaux – Exercice 2020 – Décision.
16. TRAVAUX : Démolition d’un bâtiment en ruine du Dépôt communal – Approbation des conditions et du mode de passation du marché – Décision.

HUIS CLOS

17. PERSONNEL COMMUNAL : Demande d’autorisation d’un agent communal pour l’exercice d’une activité complémentaire – Décision.
18. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Mise en disponibilité pour cause de maladie d’un maître de religion islamique définitif à partir du 26 06 2020 – Décision.
19. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d’une institutrice primaire temporaire pour 24 périodes à l’école communale d’Obaix à partir du 17 09 2020 – Ratification – Décision.
20. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Demande d’un congé pour exercer provisoirement une autre fonction, également ou mieux rémunérée, dans l’enseignement autre qu’universitaire (24 périodes) d’une institutrice primaire définitive, du 01 10 2020 au 30 06 2021 – Ratification – Décision.
21. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d’une institutrice primaire temporaire pour 24 périodes à l’école communale de Pont-à-Celles entité à partir du 01 10 2020 – Ratification – Décision.
22. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d’une institutrice primaire temporaire pour 24 périodes à l’école communale de Pont-à-Celles à partir du 01 10 2020 – Ratification – Décision.
23. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Demande d’un congé pour exercer provisoirement une autre fonction, également ou mieux rémunérée, dans l’enseignement autre qu’universitaire (4 périodes) d’une institutrice primaire définitive, du 01 10 2020 au 30 06 2021 – Ratification – Décision.
24. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d’une institutrice primaire temporaire pour 4 périodes à l’école communale de Pont-à-Celles à partir du 01 10 2020 – Ratification – Décision.
25. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d’une institutrice primaire temporaire pour 4 périodes à l’école communale de Viesville, implantation Thiméon, à partir du 01 10 2020 – Ratification – Décision.

26. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice primaire temporaire pour 5 périodes aux écoles communales de Pont-à-Celles (2) et Luttre (3) à partir du 01 10 2020 – Ratification – Décision.
27. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice primaire temporaire pour 19 périodes aux écoles communales de Pont-à-Celles (12) et Obaix, implantation Bois-Renaud (7), à partir du 01 10 2020 – Ratification – Décision.
28. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Diminution de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à l'école communal d'Obaix à raison de 2 périodes à partir du 01 10 2020 – Ratification – Décision.
29. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice primaire temporaire pour 2 périodes à l'école communale d'Obaix à partir du 01 10 2020 – Ratification – Décision.
30. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice primaire temporaire pour 2 périodes à l'école communale de Luttre à partir du 01 10 2020 – Ratification – Décision.
31. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice primaire temporaire pour 2 périodes à l'école communale de Luttre à partir du 01 10 2020 – Ratification – Décision.
32. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice primaire temporaire pour 24 périodes à l'école communale d'Obaix à partir du 28 09 2020 – Ratification – Décision.
33. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice primaire temporaire pour 20 périodes à l'école communale de Pont-à-Celles entité à partir du 01 10 2020 – Ratification – Décision.
34. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle en qualité d'institutrice primaire temporaire pour 7 périodes à l'école communale de Pont-à-Celles du 01 10 au 30 11 2020 – Ratification – Décision.
35. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle en qualité d'institutrice primaire temporaire pour 4 périodes à l'école communale de Pont-à-Celles du 06 10 au 30 11 2020 – Ratification – Décision.
36. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice primaire temporaire pour 12 périodes à l'école communale de Pont-à-Celles à partir du 06 10 2020 – Ratification – Décision.
37. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle en qualité d'institutrice primaire temporaire pour 8 périodes à l'école communale de Pont-à-Celles du 06 10 au 30 11 2020 – Ratification – Décision.
38. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice primaire temporaire pour 13 périodes à l'école communale de Viesville, implantation Lanciers, à partir du 14 10 2020 – Ratification – Décision.

39. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 13 périodes aux écoles communales de Pont-à-Celles entité à partir du 06 10 2020 – Ratification – Décision.
40. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 4 périodes à l'école communale de Pont-à-Celles, implantation Hairiamont, à partir du 05 10 2020 – Ratification – Décision.
41. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'un maître de psychomotricité pour 4 périodes aux écoles communales de Pont-à-Celles entité à partir du 05 10 2020 – Ratification – Décision.
42. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 5 périodes à l'école communale de Viesville, implantation Thiméon, à partir du 05 10 2020 – Ratification – Décision.
43. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 13 périodes à l'école communale de Viesville, implantation Wolff, à partir du 02 10 2020 – Ratification – Décision.
44. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 4 périodes à l'école communale de Pont-à-Celles, implantation Hairiamont, à partir du 01 10 2020 – Ratification – Décision.
45. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 13 périodes à l'école communale de Luttre, implantation Rosseignies, à partir du 01 10 2020 – Ratification – Décision.
46. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 13 périodes à l'école communale d'Obaix à partir du 01 10 2020 – Ratification – Décision.
47. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 13 périodes à l'école communale de Luttre, implantation Liberchies, à partir du 01 10 2020 – Ratification – Décision.
48. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 26 périodes à l'école communale de Pont-à-Celles à partir du 01 10 2020 – Ratification – Décision.
49. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 13 périodes à l'école communale de Luttre à partir du 01 10 2020 – Ratification – Décision.
50. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'un maître de psychomotricité temporaire pour 12 périodes aux écoles communales de Pont-à-Celles entité à partir du 01 10 2020 – Ratification – Décision.
51. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 13 périodes à l'école communale de Luttre, implantation Liberchies, à partir du 01 10 2020 – Ratification – Décision.

52. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'un maître de psychomotricité temporaire pour 2 périodes aux écoles communales de Pont-à-Celles entité à partir du 01 10 2020 – Ratification – Décision.
53. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 5 périodes à l'école communale de Viesville, implantation Thiméon, à partir du 01 10 2020 – Ratification – Décision.
54. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 13 périodes à l'école communale de Viesville, implantation Wolff, à partir du 01 10 2020 – Ratification – Décision.
55. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'un maître de psychomotricité temporaire pour 4 périodes aux écoles communales de Pont-à-Celles entité à partir du 01 10 2020 – Ratification – Décision.
56. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 4 périodes à l'école communale de Luttre, implantation Rosseignies, à partir du 01 10 2020 – Ratification – Décision.
57. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 5 périodes à l'école communale de Pont-à-Celles à partir du 01 10 2020 – Ratification – Décision.
58. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 5 périodes à l'école communale de Luttre du 01 10 au 30 11 2020 – Ratification – Décision.
59. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 17 périodes aux écoles communales de Pont-à-Celles entité à partir du 01 10 2020 – Ratification – Décision.
60. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 8 périodes aux écoles communales de Pont-à-Celles entité à partir du 01 10 2020 – Ratification – Décision.
61. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 8 périodes aux écoles communales de Pont-à-Celles entité à partir du 01 10 2020 – Ratification – Décision.
62. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 13 périodes à l'école communale de Viesville, implantation Wolff, du 17 09 au 30 09 2020 – Ratification – Décision.
63. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 5 périodes à l'école communale de Luttre du 21 09 au 30 11 2020 – Ratification – Décision.
64. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 5 périodes à l'école communale de Pont-à-Celles du 21 09 au 30 09 2020 – Ratification – Décision.

65. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 4 périodes à l'école communale de Luttre, implantation Rosseignies, du 21 09 au 30 09 2020 – Ratification – Décision.
66. PERSONNEL ENSEIGNANT FONDAMENTAL : Désignation d'une institutrice maternelle temporaire pour 26 périodes à l'école communale d'Obaix à partir du 21 09 2020 – Ratification – Décision.
67. PERSONNEL ESPACE FORMATIONS : Désignation d'un chargé de cours temporaire dans la fonction CG Espagnol DI, à raison de 107 périodes, du 01 10 2020 au 30 06 2021 – Ratification – Décision.
68. PERSONNEL ESPACE FORMATIONS : Désignation d'un chargé de cours temporaire dans la fonction CG Néerlandais DI, à raison de 126 périodes, du 01 09 2020 au 30 06 2021 – Ratification – Décision.

PAR LE COLLEGE

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

G. CUSTERS.

P. TAVIER.